



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Evasion fiscale

Question écrite n° 41173

Texte de la question

M. Pierre Bernard demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il est possible de lui communiquer une estimation budgétaire de ce qu'a représenté l'évasion fiscale au cours des trois dernières années. Il l'interroge en particulier sur le coût budgétaire des fuites de contribuables à haut revenu vers l'étranger.

Texte de la réponse

L'évasion fiscale résulte de décisions de gestion qui ne contreviennent pas aux prescriptions légales. Si la direction générale des impôts peut avoir connaissance des erreurs, infractions et fraudes constatées à l'occasion des contrôles réalisés auprès des entreprises ou des particuliers, elle ne dispose en revanche d'aucun instrument ou méthode statistique permettant d'évaluer le manque à gagner pour le Trésor résultant des choix, compatibles avec les textes en vigueur, exercés par les contribuables, tels que le transfert de l'activité ou du domicile à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41173

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3758

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5772